



Montauban, le 8 janvier 2021

Chers résidents, chères familles,

Nous avons le plaisir de vous adresser nos meilleurs vœux à l'occasion du passage au nouvel an. Nous vous souhaitons en 2021 une excellente santé, de beaux moments de bonheur et un brin de réussite dans ce que vous allez entreprendre.

Comme à leur habitude, les équipes soignantes et la direction des Floralties vous accompagneront cette année, car c'est toujours ensemble que se construisent les plus belles histoires.

Nous formulons le vœu que 2021 marque le retour à une vie normale, une vie à laquelle chacun de nous aspire désormais. Nous souhaitons aussi mettre en lumière une courte citation de l'écrivain poète Grégoire Lacroix :



« Mieux qu'un espoir ? Une décision. »

En ce début d'année, l'espoir de se défaire de la COVID-19 est porté par les premiers vaccins qui viennent d'être commercialisés. Mais la décision vous appartient car, bien qu'elle soit gratuite, la vaccination n'est pas obligatoire et elle nécessite le consentement du patient.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 aura lieu aux Floralties les 28 et 29 janvier 2021.
Voici les informations que nous souhaitons vous communiquer sur cette campagne :

Pourquoi se faire vacciner contre la COVID-19 ?

La vaccination contre la COVID-19 protégera nos résidents des complications et de la survenue de formes graves de cette maladie. Les études ont montré que le vaccin était très efficace pour protéger d'une infection.

La mise à disposition des vaccins a débuté fin décembre et se poursuivra tout au long de l'année 2021. Nos résidents font partie des premières personnes qui peuvent se faire vacciner contre la COVID-19 car ils sont particulièrement vulnérables et exposés à la COVID-19. C'est pourquoi la vaccination leur est recommandée dès maintenant.

Quels sont les vaccins disponibles pour nos résidents ?

Les vaccinations seront effectuées avec le vaccin Pfizer-BioNtech. C'est un vaccin « à ARN messager » ou ARNm. Ce type de vaccin ARNm contient une partie des « instructions » du virus responsable de la COVID-19. Ces instructions permettent aux cellules du corps de fabriquer une protéine spécifique du virus, reconnue par l'organisme. L'organisme réagit alors en produisant des défenses naturelles contre cette infection, mais sans que la maladie se développe. Les vaccins à ARN ont fait l'objet de recherches depuis plus de 20 ans. Leur sécurité a été par ailleurs montrée lors de l'utilisation chez des patients atteints de cancer.

Comment va se dérouler la vaccination aux Floraliés ?

- 1. Avant la vaccination, une consultation médicale sera proposée aux résidents, idéalement par leur médecin traitant. Cette consultation peut être réalisée sur place ou à distance en téléconsultation avec ou sans vidéotransmission. Fin 2020, l'établissement a déjà envoyé un courrier aux médecins traitants de tous les résidents pour les inviter à réaliser une consultation pré-vaccinale et recueillir le consentement de leurs patients.*
- 2. Lors de cette consultation, le médecin donnera au résident toutes les informations utiles, vérifiera qu'il n'a pas de contre-indication, et s'assurera qu'il est d'accord pour être vacciné. La personne de confiance peut accompagner le résident lors de la consultation pré-vaccinale et participer, si besoin, au recueil du consentement. Nous invitons les personnes de confiance à se rapprocher des médecins traitants et, si nécessaire, à nous faire part de leur consentement par mail adressé à : accueil@les-floralies.eu*
- 3. Si le résident souhaite être vacciné, cela se déroulera comme pour une vaccination classique : une de nos infirmières lui fera une injection dans le bras, après une vérification de son état clinique juste avant la vaccination (prise de température...). Entre 21 jours et six semaines plus tard, il recevra une seconde injection.*
- 4. Si le résident a fait une infection par la COVID-19 avec des symptômes il y a moins de trois mois, la vaccination lui sera proposée ultérieurement.*

Y a-t-il des effets indésirables à cette vaccination ?

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles disparaissent rapidement.

Ces vaccins sont-ils sûrs ?

Tous les vaccins contre la COVID-19 autorisés en France ont fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché après une évaluation rigoureuse de l'Agence européenne des médicaments (EMA), sur la base des données relatives à leur sécurité et leur efficacité. Les tests sur les volontaires ont montré que le vaccin était à la fois sûr et efficace : il assure une protection de 95% contre la COVID-19, y compris les formes graves.

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la COVID-19, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) met en place un dispositif spécifique de surveillance renforcée des effets indésirables des vaccins anti-Covid-19 sur le territoire français.

En ce début d'année, l'espoir de vaincre la COVID-19 et de retrouver une vie normale est-il suspendu à la mise en œuvre d'une vaccination de masse de la population ? Nous sommes incapables de répondre à cette question tant le contexte semble incertain.

En revanche, il est fort probable que votre décision d'aujourd'hui impacte demain la situation sanitaire de tout l'établissement. Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de nos équipes pour qu'elles vous aident à mettre en balance les bénéfices/risques de la vaccination pour les résidents des Floraliés.

Nous vous souhaitons à nouveau une excellente année tout au long de laquelle nous vous assurons de notre engagement à votre service.

Jean-Charles Madine
Directeur des Floraliés



PORT DU MASQUE DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT (ESPACES INTERIEURS ET EXTERIEURS)

DISTANCIATION PHYSIQUE D'UN METRE AU MINIMUM

LAVAGE DES MAINS AVEC GEL HYDRO-ALCOOLIQUE A DISPOSITION

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES VISITEURS